PUBLIÉ LE 13/07/2021

Le CNOM et l’ANSM renouvellent leur convention de partenariat pour renforcer l’information des médecins

Le Conseil national de l’Ordre des médecins (CNOM) et l’Agence nationale de sécurité du médicament et des produits de santé (ANSM) ont renouvelé leur convention de partenariat afin de renforcer l’information des médecins sur les produits de santé dans l'intérêt des patients.

Le CNOM et l’ANSM partagent un objectif commun : assurer la sécurité des patients. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de maintenir une collaboration efficace entre le CNOM et l’ANSM. Le CNOM et l’ANSM ont donc décidé de renouveler leur convention de partenariat qui les lie depuis 2013.

Cette convention permet notamment la promotion auprès du corps médical du bon usage des produits de santé et une meilleure information sur les évolutions des conditions de prescription et de délivrance.

En cas de signal de sécurité ou de tensions d’approvisionnement sur un produit de santé, elle permet également de renforcer la collaboration entre le CNOM et l’ANSM pour garantir des conduites à tenir à destination des professionnels de santé.

Le CNOM va par ailleurs créer sur son site internet une rubrique dédiée à l’accès compassionnel.